

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

QUÉBEC

SAMEDI 11 NOVEMBRE 1893

LEON XIII ET L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

Voici le discours que Sa Sainteté Léon XIII a prononcé, le 11 octobre, en réponse à une adresse d'un groupe de pèlerins de l'Apostolat de la prière :

Il est souverainement agréable et consolant pour Notre cœur paternel d'accueillir cette magnifique députation de l'Apostolat de la Prière, à laquelle Nous voyons unie avec plaisir une phalange d'élite de catholiques milanaise, formant ensemble une digne couronne de fils autour de leur commun Père.

Conduits par la foi, animés par votre fervent dévouement envers le Siège apostolique, vous êtes venus Nous témoigner votre filiale affection et votre joie pour l'insigne faveur que Dieu Nous a accordée en prolongeant Nos jours jusqu'à célébrer cette année Notre Jubilé épiscopal. Cette nouvelle preuve de votre amour Nous reconforte et Nous dédommage admirablement de l'abandon où Nous ont laissé de nombreux fils dégénérés, mais toujours aimés, et de la haine gratuite avec laquelle d'autres Nous persécutent, Nous et l'Eglise.

Vous représentez ici une des associations les plus chères à Notre cœur, l'Apostolat de la Prière, plante nouvelle qui embellit et réjouit si grandement aujourd'hui le jardin du divin Jardinier. Bien que née récemment d'un humble germe, cette plante s'élève déjà à des proportions gigantesques et son ombre bienfaisante s'étend sur tout le monde chrétien, en réunissant autour d'elle d'innombrables multitudes de fidèles de diverses nations, unis tous ensemble dans une seule pensée, dans une commune intention et dans une même pratique de pieux exercices et de vertus chrétiennes.

Cela seul, sans compter d'autres mérites, suffirait pour vous assurer un titre spécial à Notre affection, car Nous avons toujours favorisé et encouragé votre société, et chaque mois Nous avons béni l'intention qui est périodiquement assignée à votre prière. Mais un autre motif accroît encore Notre affection envers vous, et c'est que vous n'êtes pas seulement les apôtres de la prière, mais d'une prière adressée au très Saint Cœur de Jésus ; et, partant, singulièrement propre à enflammer les âmes d'une dévotion que l'on peut dire aujourd'hui un caractère distinctif de l'Eglise, l'arche de son salut, le gage de son futur triomphe, le fondement de toutes nos espérances dans un avenir meilleur. En effet,

d'après ce que Jésus lui-même daigna révéler à sa servante Marguerite-Marie Alacoque, le culte du Sacré-Cœur a été préordonné par Dieu même à guérir la plaie capitale de la société moderne, l'égoïsme, cet égoïsme qui est l'idolâtrie de soi, ou le culte de la propre sensualité et du propre orgueil ; cet égoïsme qui se substituant à Dieu et se plaçant au-dessus de l'humanité rapporte tout à soi et usurpe tout ce qui appartient aux droits de Dieu, de l'Eglise et de l'homme individuel et social ; cet égoïsme enfin qui détruit tous les biens de la vie sociale et chrétienne, en combattant à la fois la religion et la morale, l'autorité et la loi, la propriété et la famille.

Or, est-il un moyen mieux fait pour le vaincre que la puissance infinie de cette flamme d'amour qui, partant du Cœur très aimant de Jésus, a enflammé d'un heureux embrasement de charité le monde entier, en infusant au cadavre de la société païenne l'esprit d'une nouvelle vie morale et civile ? *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendantur ?* Mais la conservation des choses ne s'opère que par leurs mêmes principes générateurs. Et comme le principe générateur de la société chrétienne a été l'amour de ce Cœur divin, il faut que le même amour en soit le principe restaurateur. C'est un sentiment que Nous avons d'autres fois déjà exprimé ; le salut désiré doit être principalement le fruit d'une grande effusion de charité, de cette charité chrétienne qui est la synthèse de l'Evangile et le plus sûr antidote contre l'égoïsme de notre siècle. Cette charité a sa source dans le Cœur divin du Rédempteur, d'où elle jaillit pour le salut du monde.

Elevez donc vers Lui, très chers fils, votre prière, accompagnée de la pratique des vertus chrétiennes, afin que ce divin Cœur attire de nouveau à Lui une société qui, en grande partie, a divorcé d'avec Dieu. Ayez le plus grand soin d'en propager le culte dans vos familles et dans votre patrie ; et puisque la vraie dévotion ne peut ni ne doit jamais être désunie d'avec l'imitation, efforcez-vous de conformer vos cœurs à l'exemple de celui du Sauveur, de ce Cœur dont la vie mortelle fut une vie de sacrifice, comme l'est aussi sa vie sacramentelle, vie qui se résume toute dans cette formule : rien pour lui comme homme, tout pour nous. Eh bien ! telle doit être aussi la vie de votre cœur, afin que chacun de vous puisse dire en toute vérité : Rien pour moi, tout pour Jésus !

De la sorte, votre prière unie à la pratique de l'imitation et soutenue par la méditation et par les mérites infinis de Jésus-Christ, sera d'une souveraine efficacité pour apaiser la

justice divine, et obtenir de Dieu le retour de la société à Celui qui l'a rachetée par son sang et vivifié par son amour.

Nous aussi, Nous élevons sans cesse la voix et les mains vers le ciel pour implorer les miséricordes divines sur le monde chrétien, et surtout sur cette terre chérie, si privilégiée de Dieu et riche en gloires immenses. On répond à notre amour, hélas ! par l'ingratitude et la haine ; mais pour Nous, tout en soutenant avec constance et intrépidité les droits de l'Eglise et du Siège Apostolique, conformément à Nos devoirs sacrés. Nous ne cessons de prier, d'après le précepte de Notre divin Maître, pour Nos ennemis qui sont aussi les ennemis de Dieu, de la société et de la patrie. Daigne le Seigneur, qui a fait les nations guérissables, accueillir avec bonté nos communes prières et préparer au monde chrétien et à l'Italie des jours meilleurs.

L'Eglise de Corée

(Du Messager du Cœur de Jésus.)

Cette Eglise, qui depuis un siècle a été si longtemps et si violemment décimée par la rage des persécuteurs, comptait, malgré tout, en 1885, 14,000 chrétiens ; elle en possède aujourd'hui, 20,840. Avec Mgr Mutel, Evêque titulaire de Milo et Vicaire apostolique de Corée, résumons à grands traits la glorieuse histoire de cette chrétienté arrosée du sang des martyrs indigènes et français. C'est une belle page à consigner dans les Annales de l'Eglise catholique, et spécialement de l'Eglise de France.

En 1784, quelques lettrés coréens eurent connaissance de la religion chrétienne par des livres apportés de Pékin. D'elle-même, la vérité se fit jour à leurs yeux, et, la grâce aidant leurs cœurs, ils l'embrassèrent sans hésiter. L'un d'eux va à Pékin compléter son instruction ; il y reçoit le baptême, puis, à son retour, baptise ses compagnons. Mais, dès la première heure, la persécution visite le petit troupeau, et, avant que cette Eglise naissante ait reçu l'assistance d'aucun prêtre, elle donne déjà des martyrs à JÉSUS-CHRIST.

Un prêtre chinois, le P. Tjyou, réussit à passer la frontière, mais, six ans plus tard, en 1801, il tombe à son tour sous la hache du bourreau, et, avec lui un grand nombre de chrétiens des plus marquants. Pendant trente ans, livrée à elle-même, cette Eglise désolée parvient enfin à faire entendre son cri de détresse au Siège Apostolique. En 1831, des pasteurs lui sont donnés : la mission de Corée était confiée à la Société des Missions Etrangères.

En 1839, Mgr Imbert et les PP.

Maubant et Chastan avaient relevé les ruines, raffermi les faibles et jeté à tous les vents la semence de l'Evangile. Une persécution éclate : tous trois sont pris et décapités, et avec eux des légions de chrétiens.

Bientôt de nouveaux ouvriers ont remplacé les martyrs ; avec eux entrent en campagne les prémices du clergé coréen, formé à la vie apostolique sur les chemins de l'exil. En 1846, ce clergé indigène reçoit dans son premier prêtre, l'intrépide André Kim, la consécration du sang.

Vingt ans plus tard, la Corée comptera 25,000 chrétiens, 2 Evêques, 10 Missionnaires, un Séminaire avec plusieurs clercs dans les saints ordres. Soudain un orage épouvantable se déchaîne. Le 8 mars 1866, Mgr Berneux est conduit au supplice avec trois compagnons, les PP. de Bretenières, Beaulieu et Dorie ; le 11, c'est le tour des PP. Pourthié et Petitnicolas ; le 30, Mgr Daveluy et les PP. Aumatre et Huin consomment par leur martyre le premier acte de cette sanglante tragédie. Trois missionnaires seuls survivent, mais ils se voient forcés de quitter le pays. Alors commence une effroyable boucherie : les chrétiens sont traqués, saisis et massacrés sans merci ; cette fois, l'on a juré d'anéantir le nom chrétien, et la rage des persécuteurs ne s'arrête que quand toute trace de christianisme semble disparue.

Mais JÉSUS-CHRIST ne meurt pas. L'un des missionnaires échappés au massacre recueille l'héritage sanglant de ses devanciers ; de nouveaux ouvriers lui sont adjoints ; pendant dix ans, leur rôle se bornera à monter la garde aux portes de leur mission. Enfin, en 1876, Mgr Ridel réussit à y faire pénétrer deux missionnaires. Pendant que l'un est occupé à visiter en grand secret les chrétiens dispersés, le plus jeune tombe malade, il va mourir. Son compagnon veut l'assister ; le mourant lui fait dire :

" Nous sommes ici pour DIEU, DIEU ne saurait vous laisser seul ; j'attends un miracle, restez ! " DIEU fit le miracle attendu, le mourant revint à la santé et put à son tour entrer en campagne. L'arrivée des missionnaires a ranimé le courage des chrétiens ; on n'en retrouva d'abord que quelques milliers ; pendant la tourmente, ils s'étaient perdus de vue, et beaucoup ne surent que des années plus tard la rentrée des missionnaires. Quand on put se compter, on constata que la moitié, c'est-à-dire plus de dix mille, avaient disparu, victimes de la persécution violente ou morts de misère.

Mgr Ridel venait de rejoindre ses deux missionnaires avec un nouveau renfort, quand, au commencement de

1877, des lettres qu'on lui envoyait d'Europe sont saisies à la frontière ; le courrier est mis à la torture, tout est découvert. L'Evêque est arrêté et jeté en prison pêle-mêle avec les voleurs. Il attend chaque jour à mourir, quand, à la demande du ministre de France à Pékin, la Chine réclame sa mise en liberté ; il est reconduit en dehors de la frontière. C'est le premier acte de clémence du gouvernement coréen vis-à-vis des missionnaires ; l'année suivante, l'arrestation du P. Deguette, qui fut également réclamé par la Chine, lui donna l'occasion de le renouveler. Cependant, les barrières séculaires qui défendaient la Corée à l'étranger ne devaient tomber que bien plus tard.

En 1881, le Japon conclut un traité de commerce avec la Corée, puis, après lui, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie. Les commerçants étrangers pouvaient déjà circuler à leur aise à Séoul et dans les provinces, que les missionnaires s'y tenaient encore étroitement cachés. Cette situation ne pouvait durer. En 1886, la France conclut à son tour avec la Corée un traité, ratifié l'année suivante. Si la liberté de prêcher la religion n'y est point proclamée, les missionnaires y trouvent pourtant une protection qui tend chaque jour à devenir plus large.

Une abondance moisson a donc germé de nouveau sur ce sol engraisé du sang des martyrs. Le nombre des chrétiens était en 1885 de 14,000 ; il est aujourd'hui de 20,840. La dernière administration a donné 1,443 baptêmes d'adultes. Les missionnaires, au nombre de 23, sont répandus dans la province ; un séminaire a été bâti, qui compte 35 élèves.

MAUVAISE PLAISANTERIE

La *Minerve*, principal organe du parti conservateur dans la province de Québec, nous apprend que le "juge en chef Strong (de la Cour suprême) ira probablement passer les six mois de vacances qu'il vient d'obtenir dans les Indes Occidentales".

Et pendant ces six mois, naturellement, la Cour suprême ne dira rien sur la question des écoles du Manitoba !

Ce congé de six mois était donc bien urgent ; et le besoin s'en est fait sentir tout à coup !

Si le juge Strong était parti pour les Indes avant d'entendre la cause des écoles du Manitoba, le tribunal aurait pu, sans doute, prendre connaissance de l'affaire et se prononcer en l'absence de son président : un président temporaire aurait pu être nommé.

M. le juge Strong était assez bien portant pour présider le tribunal lorsqu'il s'agissait d'entendre cette cause ; mais à peine est-elle entendue qu'il lui faut un congé de six mois ! Il est incapable de rester au pays assez longtemps pour dire au gouvernement fédéral si, oui ou non, la constitution l'autorise à protéger la minorité catholique du Manitoba contre l'injustice flagrante de la majorité !

Ce serait puéril de prétendre n'y voir qu'une simple coïncidence ; et ce n'est pas un jugement téméraire de dire qu'il y a là un calcul manifeste pour permettre au gouvernement de gagner du temps, de passer une autre session, et peut-être de faire de nouvelles élections générales sans avoir à se prononcer sur cette brûlante question.

Sir John Thompson voudrait sans doute devenir aussi habile que l'était le vieux chef qui a joué de ces tours-là pendant toute sa vie, sans perdre, pour cela, la confiance de ceux qu'il victimait. Mais sir John Macdonald était franc-maçon et, à ce titre, pouvait se permettre une foule de mauvaises plaisanteries qu'on n'aurait certainement pas passées à un catholique.

Sir John Thompson devrait se rappeler qu'il ne porte pas le signe de la bête. Ce qui a fait la fortune du vieux sectaire peut être un vrai casse-cou pour lui.

M. PAUL BOURGET

M. Paul Bourget, romancier français, est à Montréal. Il doit bientôt venir à Québec.

M. Bourget étant un écrivain à la mode, c'est-à-dire extrêmement dangereux, les journaux libéraux de Montréal et de Québec lui font de la réclame, cela se comprend. Travailler à la dissolution de la société, c'est le premier et le principal rôle de la presse libérale.

Nous lisons ce qui suit dans la *Patricie*, de Montréal, à la date du 3 novembre :

"Il y avait dîner et réception, hier soir, chez M. Louis Fréchette, dans sa résidence de la rue Sherbrooke, en l'honneur de M. Paul Bourget.

"Au dîner : M. et Mme Fréchette qui faisaient les honneurs d'un menu recherché ; comme invités : MM. Paul Bourget, l'hon. Hector Fabre, l'hon. Henry Starnes, l'hon. juge Lorange, le maire Desjardins, H. Beaugrand, M. Durand, consul de France ; L. J. Forget, Louis Perreault et M. Pedronna, consul-général d'Espagne".

Il y en a plus long ; nous abrégeons. L'*Electeur*, bien entendu, a reproduit tout cela, plus le portrait de M. Bourget et une liste complète de ses ouvrages, sans un mot de réserve, cela va de soi.

Or voici quelle espèce d'écrivain est ce M. Paul Bourget que certains catholiques de Montréal ont fêté et que d'autres catholiques de Québec fêteront, sans doute, à leur tour.

Le R. P. Cornut, S. J., de Paris, écrivain des plus compétents, a fait naguère un très beau et très bon livre qui a pour titre : *Les malfaiteurs littéraires*. Or parmi ces malfaiteurs figure, au premier rang, M. Paul Bourget.

Le Père Cornut examine d'abord les ouvrages de M. Bourget au point de vue littéraire et constate que cet écrivain ne s'élève pas au-dessus de la médiocrité. "S'il lui fallait, dit-il, un emblème ailé, ce ne serait ni l'aigle ni le cygne : on pourrait choisir entre le pigeon et le perroquet... Il est surtout imitateur... Son affectation d'élégance et son savoir-faire de modiste eux-mêmes sont d'emprunt."

L'auteur des *Malfaiteurs littéraires* passe ensuite à la critique des livres de M. Bourget au point de vue des mœurs. C'est infiniment plus grave. Citons le Père Cornut :

"Maintenant, que trouve-t-on dans *Un Cœur de femme* ? Des variations très peu variées sur l'amour défendu. M. Paul Bourget ne s'embourbe pas que ce thème ; et c'est une des mille causes qui font que ses livres se ressemblent et réussissent. N'a-t-il donc jamais rencontré ou rêvé un honnête et brave cœur de mère, d'épouse, de sœur, de jeune fille ou de fiancée ? Et quand il creuse sur lui-même, n'y trouve-t-il rien de plus pur, de plus viril et de plus élevé que ces niaiseries malades et ces banalités corruptrices ? Juliette de Tillières, par exemple, aime à la fois deux hommes dont aucun n'est son mari, le viveur Casal, qui l'em-

porte, et le gentilhomme Poyanne, qui vaudrait mieux. Tout cela, et ce qui en est la suite, n'empêche pas cette digne personne de passer pour noble et même délicate. En français, de telles façons attirent d'autres épithètes.

"Le récit de ces vilaines aventures est noyé de commentaires filandrieux, coupé de descriptions minutieuses, bourré d'analyses compliquées. J'aime encore mieux l'ornière où trotte Georges Ohnet que la fondrière où s'enlise Paul Bourget. Il compte bien que ses lectrices et ses lecteurs prendront ce creux pour de la profondeur et ces pataqués pour des grâces, et il leur sert tout cela par chaudronnées. Phénomène curieux : lui-même finit par accepter ce pédantisme pour de la psychologie !

"N'oublions pas une pointe très vive de corruption ; c'est encore l'appât le plus sûr, et l'auteur le sait parfaitement. Sans les peintures lascives et les propos libertins qui les encadrent et les relèvent, ce galimatias prétentieux et ces intimités mièvres rebuteraient vite les plus pressés. Aussi, après avoir voltigé à la surface ou y avoir trempé ses pieds avec une certaine timidité, M. Paul Bourget vient de se précipiter, tête baissée et jusqu'aux talons, dans la pornographie..... Sans doute, il y a dans cette *Physiologie de l'amour moderne* des pages vraiment honteuses, et sur lesquelles un honnête lecteur, surtout une honnête lectrice, ne voudrait pas se laisser surprendre ; mais on peut sauter les plus répugnantes et si quelque visiteur arrive, cacher le volume dans son tiroir avant de dire : *Entrez*. C'est M. Anatole France, en personne, qui nous fournit ces détails....

"Au moment où paraissait la *Physiologie de l'amour moderne*, les journaux annonçaient le mariage et le voyage de noces de M. Paul Bourget. Nous ignorons s'il a glissé cette horreur dans la corbeille de sa fiancée, et nous espérons que, si Dieu lui donne des enfants, la mère leur cachera cette œuvre dépravante, aussi bien que les numéros de la *Vie parisienne* ou de *Fin de siècle* où figure, en vilaine compagnie, le nom de papa".

Voilà ce M. Paul Bourget que des catholiques canadiens fêtent, pour qui des journaux catholiques font de la réclame !

Que M. Fréchette, qui devrait avoir pour emblème le geai ou le paon, accueille à bras ouvert un écrivain genre perroquet, c'est tout naturel ; que M. H. Beaugrand, qui n'a pas craint de se proclamer "franc-maçon très avancé", souhaite la bienvenue à un corrupteur public, c'est dans l'ordre ; que M. Hector Fabre, qui n'a jamais eu ce qu'il faut pour pouvoir distinguer nettement entre le bien et le mal, présente ses hommages à une célébrité du boulevard, ce n'est pas étonnant. Mais les autres, mais M. le maire Desjardins surtout, s'empresser autour d'un malfaiteur littéraire, cela n'a pas de sens commun !

UN MOT D'EXPLICATION

Nous partageons entièrement la manière de voir de notre correspondant *Un curé* sur la loi des statistiques, excepté sur un point. Nous estimons qu'il s'est montré trop sévère à l'égard du gouvernement provincial. Nous avons eu connaissance de tout ce qui s'est passé en cette circonstance, et c'est pour nous un simple acte de justice de déclarer que dans toute cette affaire le rôle du gouvernement a été passif — trop passif peut-être — mais enfin purement passif. Voici ce qui s'est passé.

C'est le bureau d'hygiène qui a pris l'initiative, non pas le gouvernement.

Grand nombre d'esprits étaient montés, épouvantés par la crainte du choléra. On disait qu'il fallait faire quelque chose, régler, enrégimenter, dresser des statistiques. C'était comme une vague de folie qui passait sur le pays.

Les membres du bureau d'hygiène sont allés trouver le gouvernement avec le projet de loi qui impose aux curés la besogne civile que l'on sait. Les ministres

ont dit : Nous ne pouvons pas faire voter ce projet de loi à moins qu'il ne soit approuvé au préalable par tous les évêques.

Le bureau d'hygiène s'est alors adressé aux évêques. Au moyen de quels procédés a-t-il réussi à faire approuver une telle législation par l'épiscopat ? C'est ce que nous ignorons. Ce qui est incontestable, c'est qu'il est revenu trouver le gouvernement avec son bill parafé, article par article, par tous les évêques : *Vu et approuvé*.

Et qu'on le remarque bien, dans ce projet de loi ainsi parafé, il y avait une clause qui imposait une amende aux curés ! Si cette clause n'est pas dans la loi, c'est que des ministres ont refusé de soumettre le bill aux chambres si cette clause pénale, approuvée par les évêques, n'était pas enlevée !

Nous ne parlons pas à la légère ; nous savons ce que nous disons ; et voilà la vérité vraie.

On peut souhaiter que ces ministres eussent poussé la résistance plus loin. C'eût été de l'héroïsme. Doit-on s'attendre à des actes d'héroïsme de la part de ministres dans un pays et à une époque où le courage ordinaire est chose presque inconnue ?

DIFFICULTE PAROISSIALE

Les journaux font connaître une grave difficulté paroissiale, à Charlesbourg, près Québec. En deux mots, voici l'affaire : l'autorité diocésaine a interdit aux paroissiens l'usage du cimetière actuel et a ordonné l'érection d'un nouveau. La majorité de la paroisse — la grande majorité, croyons-nous, — veut conserver le vieux cimetière. Déjà un enterrement y a eu lieu malgré l'ordonnance épiscopale et sans l'assistance du curé. C'est profondément déplorable. Il faut prier pour que cette difficulté ne dégénère pas en scandale ; pour que nous n'ayons pas à gémir sur une répétition du malheur qui est arrivé à Maskinongé. On parle de procès. Pour l'amour de Dieu, pas de procès civils contre l'autorité diocésaine ! Si les paroissiens sont réellement convaincus que l'ordonnance épiscopale est injuste, qu'ils en appellent au Saint Siège. En attendant, qu'ils reconnaissent l'autorité de l'archevêque de Québec. Si leur cause est bonne, c'est en restant dans l'ordre qu'ils la feront triompher, et pas autrement.

Il est bon de faire remarquer que c'est encore le bureau d'hygiène qui est au fond de cette difficulté. C'est lui qui a condamné d'abord le cimetière de Charlesbourg.

A travers la presse canadienne

Le *Progrès de Valleyfield*, le plus modéré des journaux libéraux de cette province, après avoir reconnu que "la religion catholique est essentielle à la nationalité canadienne-française", approuve, cependant, timidement, bien timidement, la proposition de MM. Mercier et Tarte d'effacer de la constitution de l'alliance nationale le mot *catholique*. "La chose n'est pas si monstrueuse qu'on la représente", dit-il. Oui, elle est monstrueuse, et vous le prouvez vous-même, confrère, en proclamant que la religion catholique est essentielle à la nationalité canadienne-française. Vous êtes certainement assez bon philosophe pour savoir qu'une chose ne peut pas exister en l'absence d'une qualité essentielle. C'est une qualité essentielle au cercle d'être rond. Une figure qui n'est pas ronde n'est pas un cercle. Ainsi, puisque vous admettez que la religion catholique est essentielle à la nationalité

canadienne-française, vous admettez, par là même, qu'il n'y a pas de nationalité canadienne-française là où il y a absence de religion catholique; que le Canadien-français qui cesse d'être catholique cesse dès lors d'appartenir à la nationalité canadienne-française. C'est aussi notre prétention. Seulement, plus logique que vous, nous ajoutons qu'il est monstrueux d'admettre dans notre association nationale des gens qui, vous l'avouez implicitement, ne sont plus Canadiens-français.

Nous lisons dans le *National*, de Montréal, organe libéral :

" Un homme qui a perdu une excellente occasion de ne pas écrire, c'est l'auteur de la grossière brochure ayant titre : " Dans le camp ennemi ". Il s'est grandement trompé s'il a cru que ce pamphlet serait un *sic itur ad astra*."

Encore un qui se reconnaît dans la brochure du Rev. Père Lacasse ! Next !

Eh bien ! le next, c'est l'*Union libérale*. Dans son numéro du 4 novembre elle consacre plus de deux colonnes à exterminer le Père Lacasse et à pulvériser sa *Quatrième mine*. Les jeunes gens de l'*Union* nous assurent que les écrits du Père Lacasse font autant de mal que ceux du *Canada-Revue*. On sent bien que c'est par générosité qu'ils disent autant et non pas plus ! En effet, parlant du *Canada-Revue* ils s'expriment timidement et doucement. Voici : " Nous ne pouvons approuver les théories énoncées par le *Canada-Revue*. L'esprit de ses écrits nous semble mauvais et la lutte que ce journal fait nous semble anti-catholique ". Et c'est tout.

Quand il s'agit du R. P. Lacasse, par exemple, c'est une tout autre chanson chantée sur un tout autre ton. Deux grandes colonnes d'injures à son adresse : " élucubrations d'hommes sans savoir, sans style et imbus de préjugés propres à jeter de l'odieux ou du ridicule sur la plus sainte des causes ", " la meilleure cause aux mains d'un avocat ignorant et sans expérience (les jeunes gens de l'*Union* qui parlent de manque d'expérience !) est souvent compromise "; " c'est ce à quoi la cause de notre clergé et de nos institutions religieuses est exposée du moment qu'elle est défendue par le Père Lacasse " " Rien de sérieux dans cet ouvrage; c'est une diatribe d'un bout à l'autre et écrite dans un style pitoyable, croyant être énergique lorsqu'il n'est que grossier ", etc.

La preuve qu'il y a quelque chose de très sérieux dans cette brochure, c'est qu'elle provoque des colères, des cris de rage peu ordinaires. Le P. Lacasse a mis le doigt sur une plaie, et ceux qui sont atteints hurlent, naturellement. S'il n'y avait rien de sérieux dans cet écrit on ne le dénoncerait pas à la justice. Les jeunes gens de l'*Union* cherchent à se faire poursuivre depuis des semaines et n'y réussissent pas parce que personne, à part la trop charitable *Vérité*, ne les prend au sérieux. A peine le livre du Père Lacasse a-t-il vu le jour que l'auteur et les éditeurs sont traduits devant les tribunaux.

Quant au style, le Père Lacasse écrit pour être lu et compris par les masses de notre population, et il atteint son but parfaitement. Etant donné l'objet qu'il se propose, son style est donc excellent. S'il s'agissait pour lui de se faire cou-

ronner par l'Académie française, ce serait différent, sans doute.

Les colères des écrivains de l'*Union libérale* s'expliquent, du reste : il y a dans la brochure du Père Lacasse un chapitre qui leur est spécialement consacré, c'est le troisième, intitulé : " Nos ennemis cachés ". Il y a là des silhouettes qui ont dû faire bondir tel et tel de ces jeunes libéraux qui éprouvent, en secret, des sympathies pour le *Canada-Revue*, tout en disant qu'il va " trop loin " !

Dans son même numéro, l'*Union libérale* entreprend d'établir son importance. Voici :

" M. Tardivel a la charité d'insinuer que notre conduite mériterait toutes les condamnations des tribunaux conservateurs si nous n'avions pas le malheur d'être sans importance aucune.

" Pour l'édification de la *Vérité* qui passe le chapeau avec une régularité qui devient monotone pour sa clientèle toute religieuse, nous référons son pieux rédacteur à la déclaration de propriété, produite au greffe de la paix, qui prouve que l'*Union libérale* est la propriété de gens pouvant acheter et revendre l'ermite de Ste-Foye, le tripoteur du *Courrier du Canada* et le petit Demers de l'*Evénement*, qui vit comme l'on sait "

Cela prouverait que l'*Union libérale* est la propriété de gens qui disposent de quelques milliers de piastres, mais ne dit absolument rien en faveur de l'importance de cette feuille.

Les jeunes gens de l'*Union* sont un peu comme l'illustre singe de la fable qui avait pris le Pirée pour un homme. Eux confondent ermite avec ermitage. Les ermitages peuvent s'acheter et se revendre; les ermites, non pas !

M. Taillon, premier ministre provincial, poursuit l'*Electeur* parce que ce journal l'a accusé de protéger un employé infidèle et concussionnaire. La feuille libérale n'est pas contente. Elle dit :

" Cette démarche donne la mesure de l'homme : c'est petit, étroit, lésineux ! C'est la marque d'un grand enfant. Où voit-on en effet un homme politique de quelque envergure s'abaisser à prendre des actions en dommages pour des affaires de ce genre ? Qu'un homme soit attaqué dans son caractère, dans sa vie privée, on conçoit qu'il ressente l'injure et qu'il en demande réparation aux tribunaux, parce qu'alors le journaliste agresseur est sorti de ses attributions. Mais qu'un premier ministre s'amuse à poursuivre la presse pour cause d'appréciation de ses actes administratifs, c'est le renversement de toutes les idées qui ont cours chez les hommes d'Etat.

" L'action de M. Taillon n'est pas seulement une preuve de son obtusité d'esprit, elle est aussi un attentat à la liberté de la presse. Elle marque l'intention d'intimider, de bâillonner l'opinion dans son légitime champ d'action."

M. Taillon ne poursuit l'*Electeur* que civilement et pour une somme pour ainsi dire nominale : \$180. Il ne cherche pas à ruiner son adversaire, mais seulement à revendiquer son honneur.

Pour avoir simplement demandé une enquête sur un acte administratif de M. Mercier, le directeur de la *Vérité* s'est vu poursuivre criminellement, pour libelle séditieux, en vertu d'une vieille loi anglaise tombée en désuétude partout excepté peut être en Irlande. Ainsi poursuivi, le directeur de la *Vérité* ne pouvait pas se défendre. Il était complètement à la merci de son adver-

saire, alors tout puissant. Si celui-ci avait eu le temps de pousser l'affaire jusqu'au bout, et s'il avait réussi à trouver un tribunal complaisant, M. Tardivel aurait pu facilement passer quelques mois au baigne. S'il n'y est pas allé, ce n'est certainement pas la faute du premier ministre d'alors.

C'était donc là une tentative véritable " d'intimider, de bâillonner l'opinion dans son légitime champ d'action ". A cette tentative, l'*Electeur* a bruyamment applaudi, lui qui ne veut pas, aujourd'hui, " qu'un premier ministre s'amuse à poursuivre la presse pour cause d'appréciation de ses actes administratifs " !

Toujours deux poids et deux mesures !

Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 3 novembre :

" Nous apprenons avec plaisir que le Conseil de l'Instruction publique va rendre l'enseignement de la sténographie obligatoire."

C'est évidemment un ballon d'essai lancé par quelque soi-disant réformateur, car le *Monde* ne peut pas savoir plus que nous ce que le Conseil se propose de faire. Nous savons, par exemple, que c'est une manie pernicieuse de vouloir rendre obligatoire l'enseignement des spécialités. La sténographie est une excellente chose, mais il n'y a aucune raison plausible de vouloir l'imposer à tout le monde. S'il fallait rendre obligatoire l'enseignement de tout ce qui est utile ou peut être utile, il faudrait construire, en même temps, à côté de chaque école une maison de santé pour recevoir les enfants qui deviendraient tous fous. Les cours sont déjà surchargés, c'est l'avis des hommes vraiment compétents. Il n'est pas croyable que le Conseil de l'Instruction publique se propose d'augmenter le mal !

Nous lisons dans le *Journal de Waterloo* à la date du 2 novembre :

" S'il faut en croire un correspondant de la *Vérité* qui signe *Un Curé*, la loi concernant les statistiques, passée à la dernière session provinciale, serait loin d'être parfaite et surtout elle serait tout à fait injuste pour les curés en général."

Nous engageons notre excellent mais trop timide collègue à faire un pas de plus et à nous dire ce qu'il pense lui-même des dispositions de la loi que notre collaborateur critique.

FAUSSE NOUVELLE

Plusieurs journaux ayant annoncé que la *Quatrième mine* du R. P. Lacasse avait été retirée de la circulation, sur la demande des supérieurs, nous nous sommes adressé à qui de droit pour savoir si ce bruit avait quelque fondement. Nous sommes autorisé à dire que " le livre n'est pas et ne sera pas retiré."

REMIS

Plusieurs articles sont forcément remis à la semaine prochaine, entre autres, un écrit sur le récent sermon de Mgr Ireland, une défense des Sulpiciens par le *Progrès de Valleyfield*, et quelques observations sur le cas de M. Horace Saint-Louis.

—M. C. H. McIntosh, député de la ville d'Ottawa à la chambre fédérale, est nommé lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest en remplacement de M. Royal dont le terme d'office est expiré.

Ce que nous en disons

Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 6 novembre :

" MM. Bourget et Beaugrand ont fait hier une visite à Mgr Fabre qui leur avait adressé une invitation spéciale. Que vont dire la *Vérité* et le R. P. Cornut ? "

Nous ignorons ce que dira le R. P. Cornut. Quant à la *Vérité*, elle dit que la nouvelle du *Monde* manque de vraisemblance, les évêques catholiques n'ayant pas l'habitude d'adresser des " invitations spéciales " aux journalistes qui se proclament francs-maçons très avancés, ni aux écrivains qui font de la pornographie. Et en supposant, pour un instant, que cette nouvelle invraisemblable soit vraie, nous répétons ce que nous venons de dire.

Mort de M. l'abbé J. J. Prince

Le diocèse et le séminaire de Saint-Hyacinthe viennent de perdre un de leurs membres les plus anciens et les plus justement estimés. Le 30 octobre expirait au séminaire, après une longue maladie, M. l'abbé Jean-Joël Prince, à l'âge de 77 ans et 2 mois.

M. Prince naquit à Saint Grégoire de Nicolet le 18 août 1816. Il était le neveu de feu Mgr J. C. Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe, et le cousin de M. l'abbé Jean Prince, curé de Saint-Maurice. Il fit ses études, partie à Nicolet, partie à Saint-Hyacinthe, et fut ordonné prêtre par son oncle le 13 août 1845. Jusqu'en 1848, il exerça le saint ministère dans les Cantons de l'Est; puis il entra au séminaire de Saint-Hyacinthe où, pendant 40 ans, il a enseigné l'anglais qu'il parlait avec une correction remarquable.

Le directeur de la *Vérité* a une raison spéciale de regretter la disparition de cette figure sacerdotale. M. Prince est le premier prêtre canadien qu'il ait connu, lorsque, le 3 septembre 1868, il arrivait, du fond de l'Ohio, au collège de Saint-Hyacinthe, ne sachant pas un mot de français. Les élèves n'étaient pas encore rentrés et la plupart des professeurs étaient absents. L'immense maison était presque vide, et il n'y avait guère que M. Prince qui pût converser avec le nouvel arrivant. Au souvenir des heures de terrible ennui par lesquelles le directeur de la *Vérité* a passé alors se mêle un souvenir plus doux : celui de la bonté de M. Prince pour le pauvre étranger !

Nous demandons à tous nos lecteurs une prière pour l'âme de ce bon prêtre afin qu'elle entre sans retard, si déjà elle n'y est, dans la béatitude éternelle.

Monsieur le chanoine Jean-Joël Prince, décédé hier au séminaire de Saint-Hyacinthe, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

B. PH. GARNEAU, Ptre
Secrétaire.

Archevêché de Québec
31 octobre 1893

—L'*Electeur* fait remarquer que Mgr Fabre " est poursuivi par un avocat conservateur et défendu par un avocat libéral ". La feuille libérale aurait dû ajouter que Mgr Moreau est poursuivi par l'aucien chef du parti libéral, M. Mercier, et défendu par des avocats conservateurs; aussi que le principal avocat de Mgr Fabre est un conservateur, M. Taillon, premier ministre provincial. Il n'est pas à propos d'introduire des considérations de parti dans cette affaire, mais au moins qu'on le fasse honnêtement et impartialement.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

Ecoles de Manitoba

DEPUIS 75 ANS

PAR MONSEIGNEUR TACHÉ
Archevêque de Saint-Boniface.

(Suite.)

I.—PHASE PREMIERE.

LES ECOLES D'ASSINIBOIA ET DU
NORD-OUEST DEPUIS LEUR FONDA-
TION JUSQU'A LA CESSATION
DE L'AUTORITE DE L'HONORABLE
COMPAGNIE
DE LA BAIE D'HUDSON.

La période dont il est ici question couvre un peu plus de cinquante années, pendant lesquelles la cause de l'éducation a fait des progrès qui peuvent paraître bien lents à ceux qui n'ont pas connu le pays à cette époque, mais qui ne peuvent pas manquer de frapper les hommes qui savent les difficultés de tout genre, dont ont été environnés les commencements de la colonie et les retards que ces difficultés ont apportés à ses développements.

Aux préjugés injustes de quelques-uns je puis opposer le témoignage de deux hommes éminents, bien connus et tout à fait désintéressés : l'Honorable James W. Taylor, plus tard Consul Américain à Winnipeg, visita la colonie en 1859 ; le Très-Honorable Sir Charles Tupper la visita en 1869 ; tous deux m'ont répété souvent que leur plus grande surprise, lors de leurs visites ici, a été de constater par eux-mêmes l'excellence de l'éducation donnée dans nos établissements de la Rivière-Rouge, même à cette époque reculée ; et cela je le répète au milieu d'obstacles sans nombre, dans une colonie naissante, isolée et éprouvée par des revers multiples.

A cette époque, les écoles étaient toutes confessionnelles. Les dénominations religieuses les établissaient ; les parents aidaient dans une certaine mesure ; dans aucun cas ils n'étaient gênés dans leur liberté d'en faire bénéficier leurs enfants, ils n'étaient nullement tenus de détourner leur aide de ces écoles, pour assister d'autres institutions, auxquelles ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas envoyer leurs enfants. Nos écoles d'alors n'existaient pas de par la loi. D'un autre côté, l'autorité civile ou l'Etat, loin d'enrayer en quelque chose l'action de ces écoles, les favorisait et les aidait.

C'est pour prouver cette assertion que je veux examiner la conduite des trois pouvoirs qui ont exercé leur autorité à la Rivière-Rouge, pendant la période dont je m'occupe.

10. LORD SELKIRK AIDA LES ECOLES.

Nous avons vu plus haut que c'est Mgr Plessis qui a prescrit la construction de la première école à établir, sur les bords de la Rivière-Rouge. C'est avec ce même Prélat que Lord Selkirk traita de l'établissement permanent de missionnaires catholiques, dans sa colonie naissante. Dès l'année 1816, dans une lettre datée du 4 avril, le fondateur

d'Assiniboia écrivait ce qui suit à l'Evêque catholique de Québec :

" Je suis convaincu qu'un ecclésiastique zélé et intelligent ferait un bien incalculable : si Votre Grandeur veut choisir un sujet qualifié pour cette œuvre, je n'hésite pas à lui assurer ma considération et à lui offrir tous les secours que Votre Grandeur jugera nécessaires. "

En 1817, lord Selkirk visita sa colonie. Les déplorables événements de l'année précédente, les craintes et les regrets des colons n'ébranlèrent pas ses espérances dans le succès final de l'entreprise qu'il poursuivait avec tant d'affection. D'un autre côté, les malheurs passés lui firent comprendre l'avantage et la nécessité de donner à sa colonie naissante les influences religieuses, qui seules pouvaient en assurer le succès et la stabilité. Aux colons Protestants il désigna du doigt, l'endroit où serait plus tard leur église et leur école. Il fit la même chose pour les Catholiques, en leur assurant qu'il s'était déjà mis en relation avec l'Evêque de Québec. Il leur conseilla de rédiger une pétition qu'il appuierait et ferait parvenir au digne Prélat. La pétition fut signée et Lord Selkirk, en l'envoyant à l'Evêque de Québec, insista pour qu'elle ne demeurât pas sans effet.

Ces demandes furent accueillies favorablement ; le départ des missionnaires fut fixé au mois de mai 1818 ; Messieurs Provencher et Dumoulin furent choisis par Monseigneur Plessis. L'illustre Prélat leur traça les instructions dont nous avons déjà parlé. Une copie en fut présentée à Lord Selkirk qui dans une lettre, écrite de Montréal en date du 8 mai, en donne l'appréciation suivante :

" Monseigneur, Monsieur Provencher m'a communiqué les instructions et autres documents dont il est muni, qui paraissent remplir tout ce que l'on pouvait désirer "

Que le lecteur veuille bien s'en souvenir, ces instructions prescrivait aux missionnaires l'obligation d'établir des écoles dans différents endroits, et leur enjoignait de fixer leur demeure près du Fort Douglas, sur la Rivière Rouge, et d'y construire " une église, une maison, une école ".

C'est après avoir pris connaissance de ces instructions, que Lord Selkirk n'hésite pas à dire qu'elles " paraissent remplir tout ce qu'on peut désirer " ; aussi le noble Lord donna cours à sa générosité et fit préparer de suite les contrats (indentures), qu'il signa le 18 du même mois, et par lesquels il céda à Monseigneur Plessis et à ses co-Trustees (fideicommissaires) deux morceaux de terre. L'une de ces donations couvre une superficie d'environ 20 milles carrés et est située à l'est de la Rivière La Seine ; l'autre qui a une étendue de 22 acres ou 15 chaînes carrées, est située sur les bords de la Rivière-Rouge, près du Fort Douglas. Le tout pour aider les œuvres qu'entreprendront les missionnaires catholiques à la Rivière-Rouge.

Le 19 du même mois de mai 1818, les deux prêtres, accompagnés de M.

Guillaume Edge, qui devait les aider à instruire les enfants, s'embarquèrent sur un canot d'écorce, frété en partie aux dépens de Lord Selkirk, et le 16 juillet ils arrivaient au fort Douglass. De suite, les missionnaires commencèrent une construction qui tout d'abord devait être " une église, une maison, une école. " Ils le placèrent précisément sur un des lots de terre donné par Lord Selkirk. Ces humbles commencements se développèrent, malgré les plus pénibles épreuves et les plus grandes difficultés, pour devenir graduellement l'important établissement de Saint-Boniface. Après 75 ans d'existence, ou milieu de bien des vicissitudes, mais sans interruption, c'est encore sur ce même lot de terre que se trouvent l'église devenue Métropole, la maison devenue demeure archiépiscopale ; l'école, devenue d'un côté le collège de Saint-Boniface et l'Académie Provencher, pour les garçons, et de l'autre le Pensionnat et l'Académie Taché, pour les filles. Encore aujourd'hui, les terres, données par lord Selkirk, aident à soutenir les établissements d'éducation.

On voit, dans cette fondation de la première école de la Rivière-Rouge la part prise par l'autorité civile. l'Etat d'alors.

Lord Selkirk était Ecossois et Presbytérien, cependant il crut de son devoir et de son intérêt d'agir comme il l'a fait. Fondateur et directeur d'une colonie dans laquelle il y avait des Canadiens, des catholiques, il pria un évêque canadien de lui donner des prêtres pour pourvoir aux besoins spirituels de ses colons et pour instruire leurs enfants. Il avait assez de sens pratique pour comprendre que, quand on veut la fin, on veut les moyens légitimes et efficaces ; que le moyen le plus certain d'assurer le succès de son entreprise était d'appeler à son aide des missionnaires, dont le zèle et le désintéressement ne pourraient manquer de lui être utiles. Lord Selkirk n'agita pas la question de l'union de l'Eglise et de l'Etat ; il n'adopta ni ne répudia cette théorie ; il comprit tout simplement que l'action combinée des pouvoirs civils et religieux, que leur bonne entente ne peuvent qu'être favorables au développement d'un pays, ainsi qu'à la prospérité véritable et au bonheur de ses habitants. Les troubles qui avaient eu lieu, dans sa colonie naissante, lui avaient fait comprendre la nécessité des salutaires restrictions qu'imposent la religion et ses enseignements. Il se persuada facilement qu'il en coûte moins à favoriser la construction des églises et des écoles, voire même à aider les missionnaires, qu'à lever des troupes et à entretenir une armée de gendarmes. Lord Selkirk était colonisateur : il voulait des colons, des immigrants ; il savait qu'un moyen puissant de satisfaire ceux qu'il possédait et d'en attirer d'autres était de leur faciliter l'éducation de leurs enfants, sans violenter leurs consciences. L'expérience ne fit que nourrir ces convictions dans le fondateur de la colonie d'Assiniboia. Aussi, quinze jours avant sa mort, le 22 mars 1820, ses agents à Montréal écrivaient à Mgr Panet, à Québec :

" Nous demandons la permission, de la part de lord Selkirk, de vous offrir toute l'assistance en notre pouvoir pour le voyage de ces messieurs, (un prêtre et un instituteur) et nous vous prions de nous dire quand ils seront prêts et de nous indiquer l'aide dont ils pourraient avoir besoin "

Cette faveur fut la dernière reçue du noble colonisateur par les missionnaires catholiques. Lord Selkirk mourut le 8 avril suivant.

20.—AIDE DONNEE AUX ECOLES PAR LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Après la mort de Lord Selkirk, la Compagnie de la Baie d'Hudson entra en possession des terres qu'elle lui avait cédées et se chargea de la direction de la colonie. Cette Compagnie, par suite d'une entente avec la " Church Missionary Society ", donna passage, de Londres à York Factory, à un ministre de l'Eglise d'Angleterre. Le Révérend M. West, en compagnie d'un instituteur, M. Harbridge, se rendit à la Rivière-Rouge à l'automne de 1820 ; il construisit, sur le terrain donné par Lord Selkirk, une maison en loges qui, elle aussi, fut à la fois une église, une demeure, une école, devenues depuis " the Bishop's court, the cathedral and the college of St. John. "

Bientôt après, la Compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest mirent fin à leurs rivalités et réunirent leurs intérêts. En face de cette situation nouvelle, Lady Selkirk, qui avait toujours partagé les vues et la générosité de son digne époux, écrivait à l'Archevêque de Québec, en date du 27 juillet 1821 :

" Monseigneur, j'espère que l'arrangement dernièrement fait par la Compagnie de la Baie d'Hudson, au lieu de nuire aux intérêts de la mission, lui donnera beaucoup de facilité, en améliorant la manière de conduire le commerce avec les sauvages. "

Ce vœu de la noble Dame ne fut pas formulé en vain.

L'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, seule maîtresse dans le pays, a toujours favorisé les écoles soit catholiques, soit protestantes ; et cela de plusieurs manières, parmi lesquelles j'en citerai trois : des octrois de terres ; des passages sur les embarcations et des subsides en argent.

(A suivre)

Cause de Beatification de
Jeune d'Arc

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Saint-Dié :

M. l'abbé Mourot a reçu d'un correspondant de Rome les nouvelles suivantes : " Mgr Caprara, promoteur de la Foi, et M. l'abbé Captier, postulateur dans le procès de béatification de Jeanne d'Arc, se sont rendus à Lyon pour présenter leurs hommages à Mgr Couillie. Mgr Caprara se rendrait aussi à Orléans pour prendre les dernières informations sur les lieux mêmes. A moins d'incidents imprévus, la solennelle béatification de Jeanne d'Arc aurait lieu l'an prochain. "

Appel au gouvernement

Sans partager l'optimisme de notre correspondant au sujet de l'état de nos finances, nous croyons devoir publier la communication suivante que nous fait un de nos lecteurs :

Au moment où la session va s'ouvrir, je crois l'heure propice pour faire entendre quelque chose d'opportun à nos gouvernants. Quelqu'un déjà a-t-il élevé la voix sur le sujet qui m'occupe ? je ne sais ; mais ce n'est pas trop d'abonder dans ce sens.

Oui, ce doit être l'heure d'oser, quand les finances semblent reconstituées, quand la confiance renaît dans nos campagnes, quand au désarroi succède l'ordre dans toutes les branches de l'administration ; quand enfin le budget est notablement dégrevé, grâce à la réduction des salaires, et à la caducité des subventions aux chemins de fer.

Il y a deux ans, à peu près, les subventions à certains hospices furent biffées du budget de l'Intérieur. Cet acte fut à peine remarqué dans le temps ; et si les bonnes religieuses protestèrent, leur voix n'eut pas de retentissement dans le public.

C'était alors au fort du péril, et si l'on ne peut approuver ce qui se passa alors sous prétexte d'économiser, du moins on peut le comprendre. Il fallait sacrifier bien des intérêts, et de peur de n'en pas faire assez, on en fit trop.

Heureusement, nos finances sont maintenant assez prospères pour qu'on accorde à la famille des pauvres cette maigre aumône que le gouvernement leur faisait jadis. Et le peuple ne comprendrait guère, qu'on continue à ne rien faire pour ces hospices, qui lui sont un refuge aux mauvais jours, quand les journaux vantent tant la prospérité du pays.

Il faut que la famille souffrante du Christ bénéficie des bienfaits du gouvernement.

Je m'en tiens à ce dont j'ai été témoin récemment. J'ai constaté l'état où est réduit l'hospice de Lévis. Les dames directrices ont dû renvoyer un grand nombre d'orphelins et d'en distribuer autant que possible à des familles charitables. Enfin elles durent éconduire ceux qu'on voulait faire admettre ; non pas tous, c'eût trop cruel pour leurs cœurs maternels de refuser ceux qui n'avaient pas d'autres refuges.

Puis, pour subvenir aux besoins des enfants et des vieillards encore nombreux, l'on dut recourir à ces moyens que seules la Providence et la charité savent inspirer. J'ai vu les sœurs de la Charité parcourir villes et campagnes, tendre la main au nom de Jésus-Christ pour les déshérités de la fortune ; elles acceptaient tout avec gratitude, argent, aliments et vêtements de toute sorte. Tous, pauvres, comme riches, donnaient avec plaisir ; mais si la charité des bonnes sœurs est infatigable, celle des particuliers se lasse assez vite. Alors si l'État ne donne sa part on peut prévoir que cet hiver sera rude, qu'à l'avenir les privations ne feront qu'augmenter.

J'eusse souhaité qu'une voix plus autorisée remplît cette tâche de charité. J'ai attendu ; avant que le mo-

ment opportun s'écoulât, j'ai cru qu'elle m'incombait.

Il était alloué \$3 par mois pour chaque pensionnaire ; que le gouvernement accorde cette somme ; qu'il accorde moins ; mais que les Sœurs de la charité aient la consolation de pouvoir nourrir et vêtir suffisamment ceux à qui elles prodiguent leurs soins maternels.

MARIUS.

29 octobre 1893.

NOTE DE LA RÉDACTION :—Tout en souhaitant que l'on puisse faire quelque chose dans le sens indiqué, nous devons rappeler une vérité qu'il ne faut pas perdre de vue ; c'est que les gouvernements ne sont pas institués pour faire l'aumône. Leur principal soin doit être d'administrer la justice, laissant autant que possible aux particuliers les œuvres de charité. C'est un mauvais signe quand le gouvernement est obligé de faire la charité. Cela prouve que l'amour du prochain est en baisse. Du reste, il ne faut pas oublier que le gouvernement ne peut donner que ce qu'il reçoit. Or, grâce au régime sous lequel nous vivons, notre budget provincial est bien mince.

Mac Mahon

Sur les derniers moments du maréchal de Mac-Mahon, voici les intéressants détails qu'on adresse de Monteresson au *Gaulois* :

« A sept heures et demie du matin, on fit demander le curé de la paroisse, qui accourut aussitôt. Le maréchal le reconnut et pressa sa main affectueusement. Alors tout le monde se retira, et le prêtre confessa une dernière fois le mourant ; puis il ouvrit la porte, et la maréchale entra, suivie de sa famille et de ses serviteurs, pour assister à la cérémonie de l'extrême-onction.

« Ce fut une cérémonie des plus touchantes. Le maréchal avait encore toute sa lucidité d'esprit, et suivait avec recueillement les prières qui accompagnaient l'administration des saintes huiles. Cependant la chambre était pleine de sanglots étouffés, et les serviteurs pleuraient à chaudes larmes ce maître si bon et si prévenant pour tous.

« Le maréchal eut encore la force de presser la main de chacun de ceux qui l'entouraient. Jamais soldat ne vit venir la mort avec plus de calme.

« L'agonie fut douce, le malade s'en allait graduellement, sans secousses ; la respiration devenait plus lente, plus rare, et enfin, à dix heures, elle cessa tout à fait.

« La maréchale, qui était à genoux, se leva, contenant sa douleur, ferma les yeux du maréchal et lui donna le dernier baiser.

« Un peu après, on disposa la chambre mortuaire et l'on permit à la foule, accourue de tous côtés, de venir rendre un dernier hommage au vaillant soldat qui venait de mourir.

« Le corps était étendu, les bras le long du corps, sur le lit tout blanc ; sur la poitrine un crucifix. Au chevet du lit, une table recouverte d'une nappe blanche, avec l'eau bénite et

une branche de buis, une croix avec incrustations de nacre, un chapelet d'ivoire et deux flambeaux allumés. Au pied du lit, un prie-Dieu que le maréchal ne quitte guère.

« Aucun apparat dans ce spectacle de la mort. Ni armes, ni uniforme, ni décorations. Rien que le souvenir de la mort chrétienne. Cette touchante simplicité impressionne d'autant plus la foule, et elle contemple, émue et recueillie, les traits immobiles du héros. Sa physionomie a conservé dans la mort son expression noble, énergique et douce en même temps.

« Le maréchal était adoré dans le pays. Il connaissait tout le monde et chacun avait à cœur de lui témoigner d'une façon quelconque son attachement et son respect. Tous comprennent que la France a perdu un de ses plus braves et fidèles serviteurs ».

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris :

« La mort a des leçons à nulles autres pareilles ; à l'heure des fêtes comme Paris et la France n'en ont pas eu depuis plus d'un quart de siècle, au milieu des fleurs qui pleuvent, des toasts joyeux, des verres qui s'entrechoquent et de tant d'espérances jaillissant du sein de l'enthousiasme, un crêpe est tombé.

« Hier, la plus noble figure contemporaine nous est apparue couchée soudain sur le lit de parade où l'on sert pompeusement pour demain le festin des vers ; et ces lèvres muettes racontent tout un siècle.

« Ce vieillard de 86 ans est né au 13 juin 1808, seizième enfant d'un général qui en a eu dix-sept. Dieu bénit souvent les nombreuses familles dans les derniers venus. Saint Bernard qui glorifia tant les siens était l'avant dernier de beaucoup de frères. Les gens prudents ont dû trouver, en 1808, que le petit seizième, qu'on baptisa alors sous le nom de Patrice, était une aggravation, les temps étaient si malheureux !

« A la même date du 13 juin, en 1830, Patrice débarquait à Alger et commençait, à 22 ans, en se faisant citer à l'ordre du jour de Staouéli et décorer de la Légion d'honneur, la série d'exploits personnels qui devaient, au milieu de mille périls, le conduire si haut et lui réserver, 60 ans plus tard, le glorieux linceul du 17 octobre 1893. »

Thiers, Mac-Mahon, Grévy, ont occupé successivement la première magistrature de la République.

M. Thiers est oublié, M. Grévy laisse une mémoire peu honorée, Mac-Mahon, qui fut le plus combatu, restera comme un type d'honneur et de loyauté ; disons mieux, jamais figure plus justement populaire.

Thiers s'est fait reconstruire son hôtel de la rue Saint-Georges, s'est fait payer ses collections détruites par la Commune.

Grévy, inutile de rappeler ses histoires d'argent.

Mac-Mahon, président, dépensait, chaque année, 200,000 francs de sa fortune personnelle. Avant de quitter la présidence, il dut vendre une partie de sa vaisselle plate.

Quand M. Grévy se fut installé à l'Elysée, il manda, dit l'histoire, le dispensateur des largesses de la présidence :

— A quelle somme s'élevaient les dons de mon prédécesseur ?

— A 10,000 francs.....

— 10,000 francs par an, pas possible !

— 10,000 francs par mois, M. le président.

RELIGION ET PATRIOTISME

(De la *Vérité*, de Paris)

Nous sommes de ceux qui applaudissent au franc et généreux accueil fait à nos hôtes, les Russes, et qui trouvent bon et juste de les recevoir dignement. Aussi sommes-nous loin de critiquer ces démonstrations enthousiastes, exubérantes même, dont ils sont l'objet. Mais ce moment de fièvre patriotique passé, quelle impression laisserons-nous à nos alliés et quel souvenir garderont-ils de nous, en tant que peuple ? Cette réception cordiale, ces fêtes superbes, ces élans de patriotisme, tout cela donnera-t-il l'idée d'une nation vraiment forte et confiante dans sa force ? Nous n'oserons l'affirmer. Certes, ils diront que nul peuple ne s'entend mieux à l'organisation des réjouissances publiques, que nul ne comprend mieux l'hospitalité. Mais tout ce décorum, toute cette brillante mise en scène ne suffit pas à faire voir la nation sous son jour le plus favorable.

Tout cela manque de majesté.

Hélas ! on n'a pas voulu mêler l'élément religieux à toutes ces manifestations patriotiques, et faire assister nos hôtes à une cérémonie religieuse, qui eût été le digne prélude de toutes ces fêtes et leur eût donné un caractère vraiment grandiose.

La pensée était aussi patriotique que chrétienne. Malheureusement cet appel aux sentiments religieux du pays est resté sans écho. On a pensé, en haut lieu, que des ballets étaient plus en situation qu'un office religieux.

C'est un parti pris de nos gouvernants d'exclure la religion de toutes les fêtes nationales. Il semble qu'elle n'ait plus sa place dans la vie sociale. Triste signe des temps ! On compte Dieu pour rien dans les événements heureux ou malheureux. Le misérable orgueil humain affecte de ne pas voir la main qui conduit toute chose à sa fin, qui abaisse et relève les nations à son gré.

Il était réservé à un peuple schismatique de nous donner une leçon. A peine entrés à Paris, les Russes se rendaient à leur église pour chanter le *Te Deum*, et par cette manifestation religieuse nous donnaient à entendre que Dieu tient la première place dans la vie d'une nation vraiment forte.

Le gouvernement sectaire comprendra-t-il cette fois la portée de cet acte religieux, et saura-t-il à l'avenir s'inspirer d'un tel exemple ?

Ainsi il reste bien prouvé que, dans la pensée de nos gouvernants, Dieu doit rester étranger à tous les événements qui intéressent la vie d'un peuple, et qu'il ne Lui est dû aucune action de grâces pour les

bienfaits qu'il daigne accorder à ceux mêmes qui ne les méritent pas.

Qu'il eût été beau et grand cependant d'associer la religion à ces démonstrations d'un peuple accueillant un allié, que la Providence lui envoie à un moment où les menaces de guerre grondent de tous côtés ! Comme ces fêtes elles-mêmes auraient pris un air de dignité, de solennité, mises sous la protection de Dieu !

Qui sait si demain, nous qui paraissons aujourd'hui si oublieux des devoirs de la reconnaissance envers Dieu, nous ne serons pas réduits à cette extrémité : d'attendre tout de la prière ?

S. DE H.

ETUDE SUR LA LOI DES STATISTIQUES DE 1893

Quatrième article.

Il est facile de voir que nos seigneurs les Evêques ont été trop bons envers l'Etat, en consentant trop facilement à faire du clergé des employés civils, quand la chose n'était pas le moins du monde nécessaire ; et il est visible, aussi, que cet excès de condescendance aura ici, comme ailleurs, de tristes conséquences. L'histoire est pleine de faits qui prouvent cette vérité. Ainsi qu'on ouvre l'histoire de l'Ancien Testament, on y verra une faiblesse d'Aaron.

Le peuple juif, lassé d'attendre Moïse au pied du Sinaï, oublie toutes les bontés, et les miracles même de Dieu à son égard ; et parce qu'il a vu le culte des idoles pratiqué en Egypte, par les *grands et par le peuple*, il se décide à faire comme eux. Il s'adresse donc à Aaron, et lui dit : Nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirés de l'Egypte ; faites-nous des dieux que nous voyions et qui marchent devant nous !

Aaron les écoute, et a la faiblesse de consentir à cette abomination ! Apportez-moi de l'or, dit-il ; et tous apportent leurs bijoux en or, de sorte qu'il y en eut plus qu'il n'en fallait ; et Aaron fondit un veau d'or ! Et tout le peuple se mit à chanter et à danser autour de ce veau d'or !

Voilà tout ce qu'il faut pour perdre ce peuple de Dieu : une tentation du diable, et une faiblesse de la part d'un de ses chefs ! Mais si la faiblesse a perdu le peuple, la fermeté de son premier chef le sauvera.

Moïse descend de la montagne ; il voit le désordre et il en est indigné ; il invite tous ceux qui sont encore fidèles à ses enseignements, à prendre la défense du vrai Dieu et de son culte. Les enfants de Lévis se joignent à lui, et 23,000 hommes sont massacrés pour punir le crime d'idolâtrie commis par le peuple !

Voilà l'effet d'une faiblesse, d'un *transeat* ; et ces 23,000 victimes représentent, chez les différents peuples, ceux qui ont été victimes de la faiblesse de leurs conducteurs. Au contraire, on voit, aussi, l'effet de la fermeté quand elle est employée à propos.

Mais si ces faiblesses peuvent avoir de si tristes conséquences, quand il s'agit des choses matérielles, combien plus sont-elles regrettables quand il s'agit du spirituel, c'est-à-dire des principes qui doivent nous conduire au point de vue moral, et même quand il s'agit des principes qui doivent nous conduire au point de vue social et ecclésiastique !

Mais si la fermeté était belle et bonne du temps de Moïse, elle l'est également sous la nouvelle loi, dans l'Eglise de Jésus-Christ. Nous en voyons une preuve dans la conduite de S. Ambroise, archevêque de Milan, vis-à-vis de son ami l'empereur Théodose. Après le massacre de la population de Thessalonique S. Ambroise lui écrivait qu'il ne devait plus se présenter au temple de Dieu ; mais Théodose victorieux crut que l'archevêque ne lui résisterait pas. Il se présenta donc avec son escorte. Mais Ambroise, prévenu, l'attendait au bas de l'église avec son clergé. Lorsque Théodose se présenta pour entrer, il lui défendit de nouveau de pénétrer dans le temple parce qu'il s'était conduit comme un meurtrier ! Théodose interdit, chercha à se défendre en disant : mais David a bien péché, lui aussi ! C'est vrai, dit l'Archevêque, mais puisque vous l'avez imité dans ses crimes, imitez-le aussi dans sa pénitence ! Et Théodose fit à la porte de l'église la pénitence voulue ! Et par cet acte de courage et de fermeté S. Ambroise fit un saint, probablement, d'un homme qui était loin de l'être.

On trouve également des actes de fermeté extraordinaire, de notre temps. Ainsi, on raconte que Mgr Hughes, archevêque de New York, prit publiquement la défense de son clergé, dans une circonstance analogue à celle qui nous occupe.

La législature, dit-on, avait voté une loi pour obliger le clergé à tenir des registres pour l'Etat, comme on le fait dans la province de Québec. Mgr Hughes se rendit à la salle des assemblées, demanda la parole, et dit publiquement à tous les membres : Vous avez voté une loi pour obliger mon clergé à faire une œuvre civile ; eh bien ! je viens vous déclarer que jamais, tant que je serai archevêque de New York, mon clergé ne se soumettra à cette loi, car elle est injuste ; mon clergé ne relève pas de votre juridiction ! Et, en effet, encore, à l'heure qu'il est, le clergé ne fait pas de copie de ses registres pour l'Etat, dans tous les Etats-Unis, paraît-il ; et les choses y vont aussi bien qu'ici. Et si Mgr Hughes a pu ainsi maintenir le droit canonique aux Etats-Unis, c'est-à-dire avec une population presque entièrement protestante, pourquoi ne pourrait-on pas en faire autant, ici, avec une population presque toute catholique ?

Pour prouver que nous n'exagérons rien en disant que ce *transeat* des Evêques, à propos de la loi des statistiques, est dangereux et propre à amener de bien tristes conséquences, qu'on lise l'article suivant (3059 f) de cette loi :

“Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut faire tels règlements, émettre tels ordres qu'il juge nécessaires pour obtenir les renseignements requis par ce paragraphe, etc”.

Est-il bien question de l'autorité des Evêques pour ces nouveaux règlements ?

Ne voit-on pas, au contraire, que ce paragraphe ouvre la porte à toute sorte d'abus ! Supposez un “lieutenant-gouverneur en conseil”, impie, protestant de fait, ou de sentiments, comme la chose peut se rencontrer facilement de nos jours, et qu'il lui plaise de faire de nouveaux règlements pour asservir encore davantage le clergé, qui pourra le retenir et nous mettre à l'abri de ses persécutions ? —Je ne vois rien, en vérité ; et on continuera toujours à invoquer le *transeat* des Evêques, pour jus-

tifier les plus grandes abominations, exigées par la loi, contre le clergé. C'est que, lorsqu'on a un pied dans l'étrier, il est facile de monter sa bête ; et l'Etat se disant autorisé par les Evêques à se servir du clergé, ne manquera pas de le faire de plus en plus.

Il était donc bien plus sûr pour les Evêques de garder le bon bout, en ne permettant aucun empiètement sur les droits du clergé. Comme nous aurions été fiers de nos Evêques, si nous avions appris que, lors de la demande du bureau d'hygiène, ils avaient répondu avec fermeté, comme autrefois Mgr Hughes : Non, nous ne permettrons plus que, sous notre règne, le clergé devienne davantage le serviteur de l'Etat ! Il en fait déjà trop pour le service civil, et nous serions prêts, plutôt, à demander une loi qui corrigerait tous les écarts existants, et qui remettrait le clergé sous l'autorité du droit canonique comme il aurait toujours dû s'y trouver en ce pays !

Cette loi, les députés catholiques de la chambre ne devraient pas se faire tirer l'oreille pour la voter. Ce serait le meilleur moyen de réparer toutes les erreurs passées et d'empêcher de nouveaux écarts à l'avenir. Rien de plus facile à mes yeux. Ou est catholique, ou on ne l'est pas ! Comme je suppose que tous les membres catholiques tiennent à ce beau titre, il faut agir en conséquence. Donc, puisque l'Eglise a une loi spéciale, le droit canonique, pour conduire le clergé, qu'on le reconnaisse donc, et qu'on admette donc cette loi sans détour et franchement. Ce serait une loi bien aisée à faire, et qui se réduirait à ceci : “Comme catholiques, nous reconnaissons que le clergé est en dehors de la juridiction civile, et tombe sous la juridiction ecclésiastique ; nous reconnaissons qu'il est soumis à la seule loi canonique, et nous admettons cette loi franchement et sans réserve ; nous retirons et annulons toute loi civile opposée à cette loi canonique, et qui gêne l'exercice de la juridiction ecclésiastique ; et nous agissons ainsi dans le but de réparer les torts que l'Etat peut avoir eus envers le clergé en l'obligeant à des devoirs indus et pour reconnaître l'autorité suprême de l'Eglise”.

Qui ne voit l'honneur qui reviendrait à des législateurs catholiques qui voteraient une telle loi ! Ils gagneraient du coup l'estime et l'appui du clergé, et mériteraient, comme corps, les éloges de l'Eglise, et surtout l'approbation des Evêques du pays. On verrait disparaître les difficultés qui existent souvent entre l'Eglise et l'Etat, difficultés créées par certaines lois actuelles.

Au reste, à chacun le sien ; et si le clergé a lieu de se plaindre de plusieurs lois, votées depuis longtemps, qui laissent grandement à désirer, comme celle qui nous occupe actuellement, il ne faut pas croire que tout le tort en revient à l'Etat. Non, loin de là ; au contraire, le pouvoir civil a fait son devoir dans une circonstance importante, et c'est la faute de l'autorité ecclésiastique si les choses ne sont pas en règle. Voici le fait dont je veux parler, et tel qu'il m'a été raconté ; car je n'étais pas dans le secret des dieux, pas plus alors qu'à présent.

Vers 1830, je crois, pendant qu'on travaillait à la refonte des statuts, l'hon. René Edouard Caron, qui était un des commissaires chargés de ce travail, alla trouver Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, et le pria de réviser le manuscrit qu'il lui emportait, et qui s'occupait

des lois qui regardaient le clergé et l'Eglise, afin, dit-il, qu'il ne restât rien dans ces lois qui fût indigne de catholiques. On ne pouvait faire mieux, ni être animé de meilleurs sentiments. Aussi Mgr Baillargeon félicita M. Caron de ces bons sentiments, et lui promit de s'occuper de la chose. Après le départ du commissaire, Mgr l'archevêque fit venir son grand vicaire, M. Chs. Félix Cazeau, et le chargea de cette révision, en lui faisant remarquer que si les commissaires proposés à cet ouvrage avaient bien fait leur devoir, l'Eglise devait bien faire le sien, car on n'aurait pas de sitôt, peut-être, la chance de faire réformer les lois qui en avaient besoin au point de vue canonique.

M. Caron fut fidèle à transmettre tous ses manuscrits, à mesure qu'ils se préparaient, à Mgr l'archevêque, qui les passait au grand vicaire Cazeau, qui, lui, les empilait dans sa bibliothèque, sans les regarder ! Lorsque l'ouvrage fut terminé, M. Caron, se présenta, de nouveau, à Monseigneur et lui demanda s'il avait fini de réviser ses manuscrits, et s'il avait trouvé quelque chose à redire. —Je n'ai pas fait l'ouvrage moi-même, dit Mgr Baillargeon ; j'en ai chargé mon grand vicaire, M. C. F. Cazeau ; allons le voir. Et, en même temps, tous deux se rendent chez M. Cazeau, à qui Mgr explique le but de leur visite. Le grand vicaire resta d'abord tout interdit de cette demande ; puis, se remettant, il prit tous les manuscrits qui étaient là à la poussière, et les remit à M. Caron, avec force compliments, en lui protestant qu'on le savait un très bon catholique, qu'on ne doutait pas de ses bons principes, qu'on se fiait bien à lui, et que ce qu'il ferait serait très bien fait, etc., etc. Qu'on juge de la surprise de Mgr quand il vit que l'ouvrage n'avait pas été fait ! Et comment se plaindre ensuite des défauts de nos lois ! Il aurait bien offert à M. Caron de revoir lui-même ces manuscrits. Mais le commissaire l'avait averti qu'il venait les chercher, parce que c'était le temps d'imprimer ! Il fallut donc s'exécuter ; et c'est ainsi que, par la faute de ce cher M. Cazeau, nous sommes restés avec des lois qui laissent grandement à désirer.

Voilà ce que j'ai entendu raconter dans le temps. Comme ce fait est très grave, et qu'il fait peser une grande responsabilité sur feu M. C. F. Cazeau, je serais bien aise si quelqu'un pouvait contredire, avec preuves à l'appui, ce rapport qui formera une triste page de notre histoire ecclésiastique. Maintenant, si ce récit est fondé, il semble que nos législateurs catholiques n'auraient que de l'honneur à rappeler toutes ces lois hostiles à l'Eglise, par une loi comme celle que j'indique plus haut, puisque ce ne sont pas eux qui sont les plus coupables dans cette affaire.

UN CURÉ.

PETITES NOTES

—M. L. O. David, dans une longue réponse à la dernière brochure du R. P. Lacasse, que nous apporte le *Monde* du 4 novembre, dit que l'honorable M. Joly est membre de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec. M. David ne devrait pas ignorer que cela est faux.

—M. Fréchette écume de rage—c'est le mot—dans la *Patrie* de samedi, parce qu'un correspondant de la *Vérité* ne trouve pas de son goût *Originaux et détraqués*. Notre correspondant a voulu

"l'étriper saintement", paraît-il! Pauvre monsieur Fréchet, que vous êtes ridicule!

—Un navire chargé de dynamite a fait explosion, ces jours-ci, dans le port de Santander, Espagne, causant des dégâts épouvantables et tuant des centaines de personnes. La dynamite est un produit du progrès moderne; et comme beaucoup de produits similaires, elle paraît plutôt nuisible qu'utile au genre humain.

—Les bulles papales instituant Mgr Paul Laroque évêque de Sherbrooke ont été reçues à l'évêché de Saint-Hyacinthe jeudi de la semaine dernière. La consécration du nouvel évêque aura lieu à Sherbrooke le jeudi 30 novembre prochain, fête de saint André, apôtre.

—Les journaux annoncent que le gouvernement fédéral a décidé de demander à la cour suprême si le parlement fédéral a le pouvoir de voter une loi prohibant la fabrication et la vente des spiritueux, ou si ce pouvoir appartient aux législatures provinciales. Cela indiquerait-il une disposition de la part du gouvernement à entrer dans la voie extrême de la prohibition, ou est-ce seulement pour amuser les prohibitionnistes en vue de prochaines élections?

—Les suicides se multiplient en notre province. Le moindre revers de fortune est aujourd'hui suffisant pour pousser les hommes à ce crime affreux. L'autre jour, à Montréal, un homme s'est jeté dans le canal parce que, privé d'emploi, il ne pouvait plus solder son compte de pension. Et le verdict du jury du coroner est toujours le même, au fond, bien que, cette fois, on ait trouvé une légère variante. Voici: "Zéphirin Dubord s'est jeté volontairement à l'eau dans un moment de découragement tel que sa raison en a été affectée". On trouve, sans doute, que le vieux cliché: "dans un moment d'aliénation mentale" est usé. Le nouveau cliché ne vaut pas mieux que l'ancien.

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES

ACCORDS et CARILLONS Tons garantis
Montures sur tous les systèmes, systèmes brevetés

Georges et Francisque PACCARD
A Ancey-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris.
Deschambault
Roxton-Pond
RR. PP. St-Sacrement, Montréal.
du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et de Buckingham, près Ottawa.
Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT:
M. ALEXIS ARMAND

9 RUE N.-DAME DE LOURDES
MONTREAL

15avr 6m.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

Ancienne maison Methot fondée en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS
EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'éducation

16 janv. 931a.

Une quatrième mine

DANS LE CAMP ENNEMI

— PAR —

Z. LACASSE O. M. I.

EN VENTE CHEZ

J. O. Filteau, Libraire
Rue Buade, Québec.

PRIX: 30 CTS.

A VENDRE

Beurre! Beurre! Beurre!
BEURRE DE PROVISIONS
DE PREMIER CHOIX

Au plus bas Prix du Marche
S'ADRESSER A

F. WILSON,
No 111 St-Pierre, Québec.

Une grande et
véritable Réduction

—(↓:o:↓)—

Occasion exceptionnelle pour acheter
un Piano de première classe

15 Magnifiques pianos droits à vendre à une immense réduction et à des conditions de paiement faciles.

Ces pianos ont été loués pendant la saison d'été, et, en considération des nombreux montants que nous avons reçus sur ces instruments, nous les vendrons à une grande et véritable réduction.

Chaque instrument est garanti
N'achetez pas sans demander nos prix ou voir nos catalogues qui vous seront expédiés sur demande.

LAVIGUEUR & HUTCHISON
No 141 rue Saint-Jean, H.-V.
QUEBEC.

Telephone 891. 14oct

REMEDE NOUVEAU
GARANTI SANS EGAL

POUR LE TRAITEMENT DES

RHUME DE CERVEAU.
CATARRHE NASAL.
FIEVRE DE FOIN.
MIGRAINE.
MAL D'OREILLES.
MAL DE GORGE.
MAL DE DENTS.

ANTISEPTIQUE
PUISSANT

DES VOIES AERIENNES
PRIX: 50^c. LE FLOCON
PRIX SPECIAUX POUR
1 Doz. 1GRSS. 12GRSS.

EN VENTE
PARTOUT

DR. J. A. GARNEAU
QUEBEC.



Catarbina.
Exiger comme garantie d'authenticité la

Le Sirop d'Epinette Sauvage

On emploie maintenant ce sirop partout. Il guérit les rhumes, les bronchites, les affections de la gorge et des bronches. Il faut faire attention et ne pas le confondre avec aucune autre préparation du même genre. Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller. On en vend partout.

DEPOT GENERAL CHEZ

W. BRUNET & C^{IE}

Pharmaciens en gros et en détail,
SAINT-ROCH, QUEBEC.

25mars1a.

Le Diable au XIXe siècle

PAR LE Dr BATAILLE

Revelations les plus complètes Sur la Franc-Maçonnerie et l'Occultisme, avec preuves à l'appui

PUBLIE PAR CAHIERS MENSUELS DE 2 SERIES

PRIX: 25 CTS LE CAHIER FRANCO

EN MAINS CAHIERS DES MOIS DE DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUL., AOUT, SEPT, OCT.

L'ouvrage complet devra former 10 ou 12 cahiers.

FORGUES & WISEMAN 134 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
68 " St-Pierre, B.-V., Québec

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY

FIRE OF LONDON LIFE

Capital payé..... \$ 5,000,000 Bureau chef au Canada
Capital souscrit..... \$10,000,000 Bâtisse de la Compagnie GUARDIAN.
Fonds disponibles. \$22,500,000 MONTREAL.

THE LANCASHIRE INSURANCE CO.

OF MANCHESTER, England

CAPITAL: Quinze Millions de Piastres

RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.

OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL \$ 2,250,000
FONDS EN CAISSE..... 12,000,000
REVENU ANNUEL..... 1,300,000

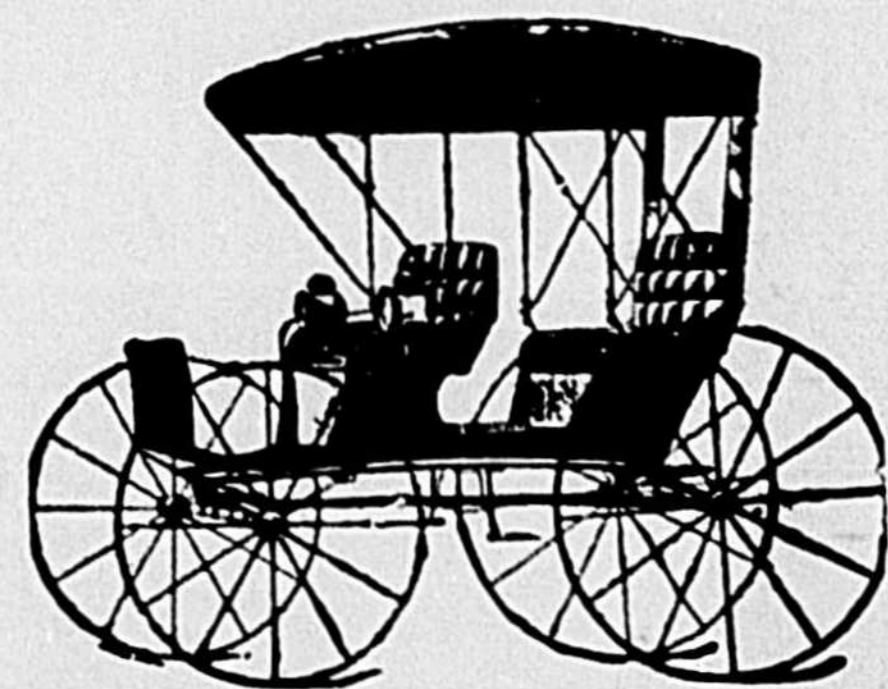
VIE: BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Collèges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes causées par le tonnerre. Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.

J. B. MORISSETTE, Agent General.

15av. 1a Telephone: 275. Bureau S2 Rue St-PIERRE, Québec.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL, QUEBEC.

REID, CRAIG & CIE.

Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
 QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Cartonnage pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes

AUSSI: — Gueules Amarrées, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. lan

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.

Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

"Je crois de mon devoir de vous faire part de bien que j'ai mesuré par l'usage des PILULES ANTI-BILIEUSES du Dr NEY."

"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins, mais l'un de réputation notable et de plus de 20 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir."

"Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je rede vins un homme souriant."

"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."

CUTHBERT JUBINVILLE

St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boite.

Franco par la maille sur réception du prix.

SEUL PROPRIETAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commencant le et après LUNDI le 9 Octobre, les trains circuleront comme suit :

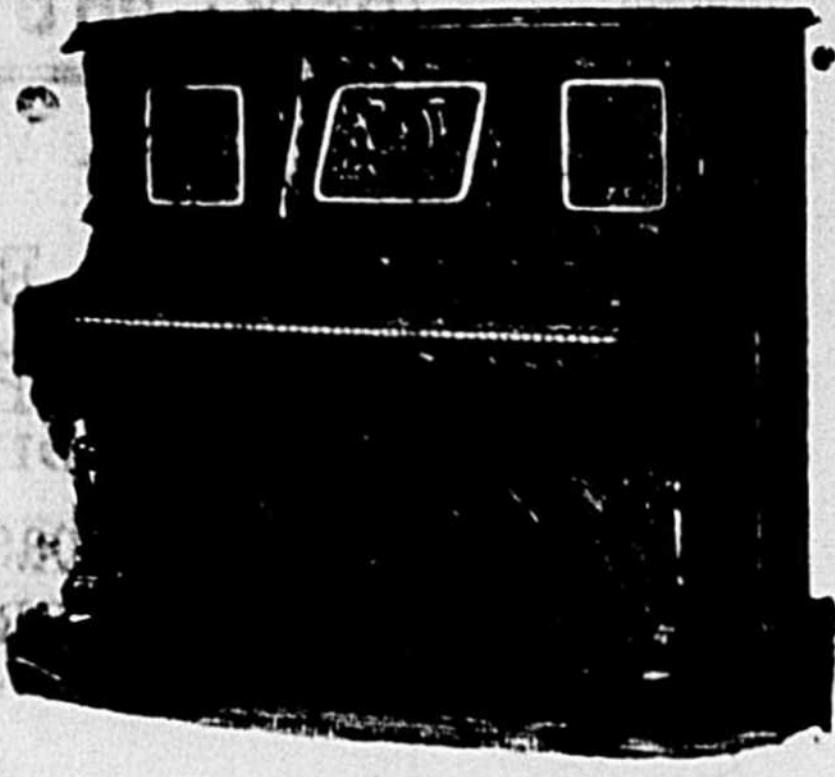
LA SEMAINE			
Départ de Québec.		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m	6.45 p m	9.00 a m	7.00 p m
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec	
5.45 a m	11.50 a m	6.50 a m	12.57 p m
12.20 p m	Excepté le samedi Samedi seulement		1.25 p m
POUR BEAUPRÉ			
Départ de Québec		Arrive à Beaupré	
6.15 p m		7.30 p m	
Départ de Beaupré		Arrive à Québec	
11.40 a m	excepté le samedi		12.57
12.10 p m	samedi seulement		1.25

LE DIMANCHE			
Départ de Québec		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m	2.00 p m	9.00 a m	3.05 p m
5.30 p m		6.25 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec.	
5.45 a m	11.50 a m	6.50 a m	12.57 p m
4.00 p m		5.40 p m	

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
 W. R. RUSSELL, Surintendant.
 G. S. CRESSMAN, Gérant.
 28 fév. lan.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
 (De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :		HARMONIUMS :
Heintzman et Cie.,		Wm. Bell et Cie.,
Wm. Bell et Cie.,		Dominion et Cie.,
Dominion et Cie.		Doherty
Decker Bro. N.Y.		Burdet et Cie.,
Schiedmayer, tc.		Schiedmayer etc.,

AVIS AU OLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER :
 Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vous que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.
Gervais & Hudon
 219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.
 2 nov. 6m. Telephone No. 278

CATARRHE NASAL
 Copie de ce que vous avez écrit à propos de ce remède.
BAUME CATARRHAL
 DR NEY
 Le grand remède français
 Temoignage du Rév. F. J. E. Poirier
 Montréal, 14 avril 1891.
 M. L. ROBITAILLE, Pharmacien
 Monsieur,
 "Je me fais un devoir de reconnaître les vertus curatives de votre excellent BAUME CATARRHAL du Dr Ney. Je souffrais depuis plusieurs mois d'un CATARRHE NASAL, pour la guérison duquel j'avais employé sans succès un Baume Nasal réputé très efficace en pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai le BAUME CATARRHAL du Dr NEY; il n'y a que quelques jours que j'en fais usage et la maladie me paraît déjà en pleine voie de guérison."
 Votre bien dévoué etc.
 J. E. POIRIER.
 En vente partout à 50 cts et \$1.00
 Franco par la maille sur réception du prix.
 SEUL PROPRIETAIRE
 L. ROBITAILLE, Chimiste
 JOLIETTE, P. Q.

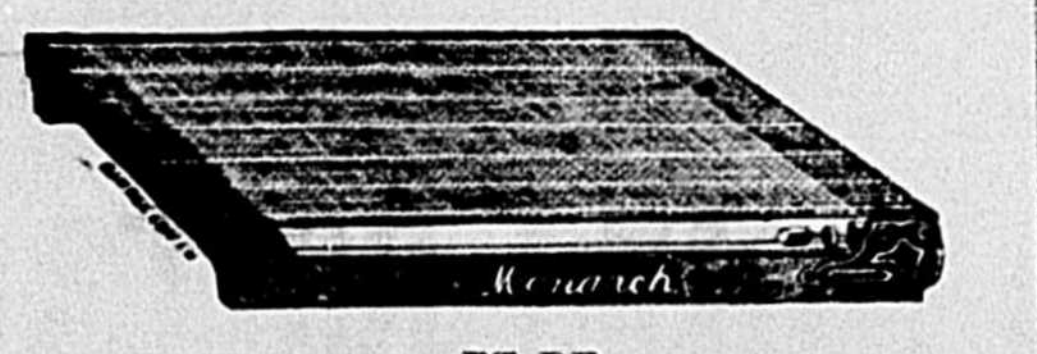
EXTRAORDINAIRE
\$5,00
D'ARTICLES
 DE
FANTASIE
 Qui servent à orner les principaux appartements d'une maison seront vendus
A 10cts DANS LA PIASTRE
 Ce qui ne s'est jamais vu
 Une visite est sollicitée.

I.A. FORTIN
 103 a 111
 Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.
 2 oct tan.

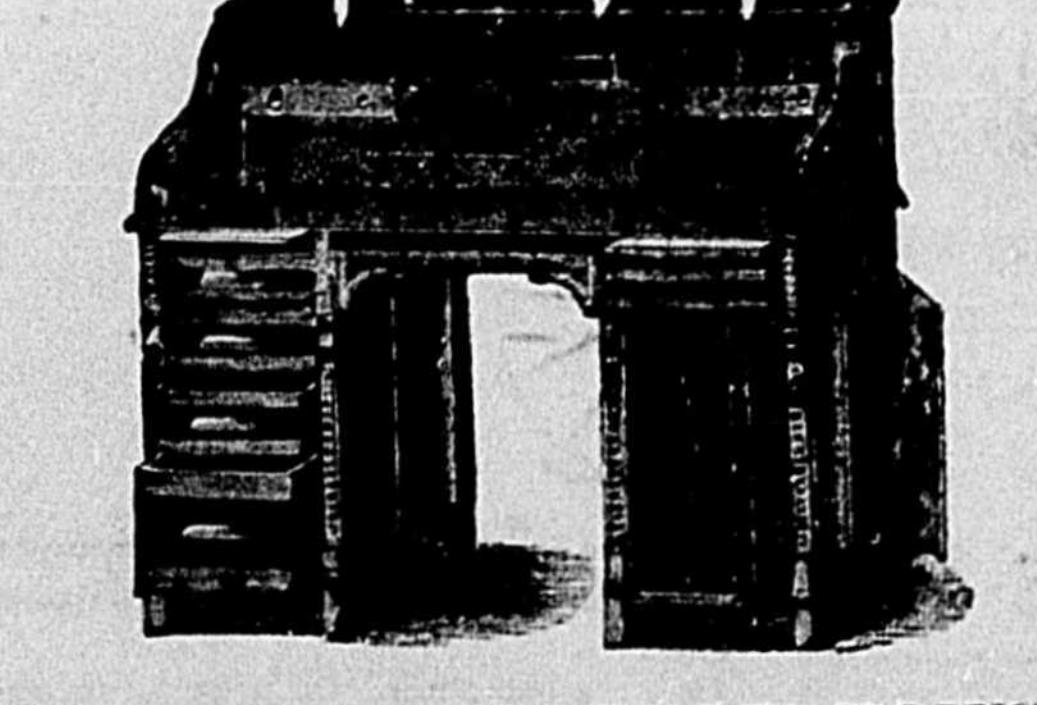
L'AME SAINTE
 OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
 Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en cœur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les COEURS sacrés de Jésus et de Marie.
 Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

MALADIES DES YEUX
Dr W. BEAUPRE
 Oculiste,
 58 Rue ST-LOUIS, Quebec.
 De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York
 HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
 Telephone : 722.

D. S. RICKABY
 — FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —
PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA
 337 Rue Saint-Jean, Quebec.
 25 juin lan. Telephone 351.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

Mr L. ROBITAILLE,
 Monsieur et Cher Confrère,
 "Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence, contre le CHOLERA et la DIARRHÉE."
 Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien
 Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIETAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.
 EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE
 Franco par la maille sur réception de 60 centins.